

## Rapport Annuel 2018 - Exercice des droits de vote

### I. Cadre d'examen de l'exercice des droits de vote

Conformément à l'article 319-22 & suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Andera Partners rend compte dans ce rapport annuel des conditions dans lesquelles elle a exercé au cours de l'exercice 2018 les droits de vote attachés aux instruments financiers détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

La politique de vote d'Andera Partners pour les sociétés non cotées sur un Marché Réglementé composant le portefeuille des FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) n'est pas exposée dans le présent document. Conformément aux précisions apportées par l'Autorité des marchés financiers dans la Position – recommandation AMF 2005-19, et aux dispositions de l'article 319-24 de son Règlement Général, la politique de vote de la société de gestion pour les sociétés non cotées composant le portefeuille des entités gérées est indissociable de la stratégie d'investissement et est exposée chaque année dans le rapport annuel de gestion des fonds de capital investissement.

D'une manière générale la politique de vote d'Andera Partners a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques dans des conditions rentables pérennes et équitables. Elle encouragera la mise en place des principes de bonne gouvernance et de déontologie professionnelle, d'une politique sociale et la protection de l'environnement.

Le document présent décrit uniquement la politique de vote d'Andera Partners pour les sociétés cotées sur un Marché Réglementé, composant le portefeuille des entités qu'elle gère. Andera Partners exerce les droits de vote dont les OPC qu'elle gère sont titulaires, lorsque ceux-ci ont franchi un quelconque seuil de détention statutaire ou légal (donc sauf disposition statutaire contraire à partir de 5% de détention du capital et/ou des droits de vote).

#### **Modalités d'exercice de droits de vote**

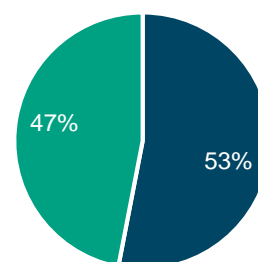
Andera Partners est avertie par courrier ou mail des résolutions proposées au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire des sociétés détenues par les fonds qu'elle gère. Une analyse des résolutions est effectuée par le Responsable du dossier en charge de l'investissement. Le vote est exercé dans l'intérêt exclusif des porteurs.

### II. Analyse de l'exercice des droits de vote

Andera Partners a participé, en ce qui concerne les sociétés visées par la Politique de droit de Vote à l'exhaustivité des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires dont elle a été informée, en participant aux assemblées ou en votant par correspondance. Cela concerne les sociétés et leurs Assemblées Générales suivantes :

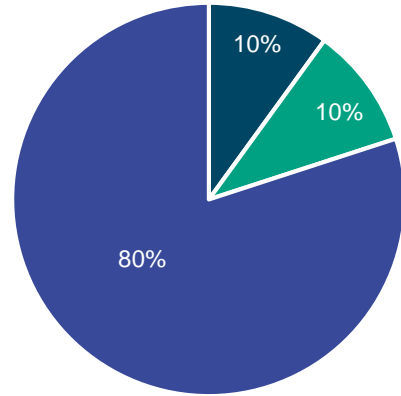
Types d'événement	Nombre de résolutions total	Votes exercés par Andera Partners		
		Pour	Contre	Abstention
Assemblée Générale Extraordinaire	122	122	0	0
Assemblée Générale Ordinaire	108	108	0	0

- Résolutions Extraordinaires
- Résolutions Ordinaires



Veillez trouver ci-dessous la liste détaillée de l'ensemble des Assemblées Générales qui se sont déroulées au sein des entreprises cotées au cours de l'exercice de 2018 :

- Cellnovo pour ses Assemblées Générales Mixtes le 24 mai 2018 et le 28 février 2019 ;
- EOS imaging pour son Assemblée Générale Mixte le 13 avril 2018 ;
- Erytech pour son Assemblée Générale Mixte le 28 juin 2018 ;
- Genkyotex pour son Assemblée Générale Mixte le 13 juin 2018 ;
- Implanet pour son Assemblée Générale Extraordinaire le 25 mars 2019 ;
- Poxel pour son Assemblée Générale Mixte le 21 juin 2018 ;
- Probiodrug pour son Assemblée Générale Ordinaire le 21 juin 2018 ;
- Supersonic Imagine pour son Assemblée Générale Mixte le 28 mai 2018 ;
- Verona Pharma PLC pour son Assemblée Générale Mixte le 18 juin 2018.



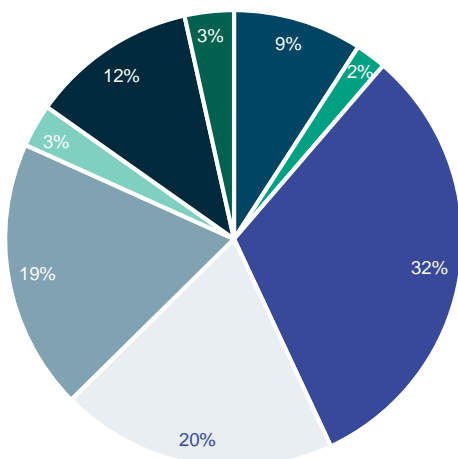
- Assemblée Générale Extraordinaire
- Assemblée Générale Ordinaire
- Assemblée Générale Mixte

Andera Partners n'a pas exercé son droit de vote pour 3 sociétés : Axonics, LogicBio et Noxxon.

Les objets des différentes résolutions votées lors des Assemblées Générales sont répartis comme suit :

Objet des résolutions votées	Nombre de résolutions total
Résolutions comptables	21
Modifications statutaires	5
Résolutions relatives à une augmentation/réduction de capital	73
Résolutions relatives à l'émission d'actions ou de bons de souscription	45
Rémunération des mandataires sociaux	44
Assurance des mandataires sociaux	7
Résolutions relatives à l'exercice des fonctions des membres de l'Assemblée Générale	27
Autres résolutions	8
<b>Total</b>	<b>230</b>

### Répartition des objets des résolutions



- Résolutions comptables
- Modifications statutaires
- Résolutions relatives à une augmentation/réduction de capital
- Résolutions relatives à l'émission d'actions ou de bons de souscription
- Rémunération des mandataires sociaux
- Assurance des mandataires sociaux
- Résolutions relatives à l'exercice des fonctions des membres de l'Assemblée Générale
- Autres résolutions